



PROCES VERBAL
DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt trois mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ÉMANCÉ, dûment convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Christine DAVID, Maire.
 Convocation affichée le : 19 mars 2018

Présents : Mmes DAVID, Maire, DUPRAT, CLECH-VERDIER, M. FONTAINE, Adjoint, Mme DEMARET, Mrs. DEFFRENNE, DELAUNAY, Mme BRIOLANT
 Absents excusés : M.BARATA, Mme. GUILLEMIN-CHHENG
 Absents : Mrs. CABUT, GINDRE

Procuration : M.BARATA donne procuration à Mme DEMARET
 Mme GUILLEMIN-CHHENG donne procuration à Mme CLECH-VERDIER

Présence de Mme PAIN, adjoint administratif

Présents : 8	Absents : 2	Absents ayant donné procuration : 2	Votants : 10
--------------	-------------	-------------------------------------	--------------

Mme DUPRAT et Mme DEMARET ont été élues secrétaires.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de rajouter, trois délibérations :

- Création d'emploi, votes des taxes locales, et Indemnité au Trésorier Principal
 Le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité pour incorporer ces délibérations supplémentaires à l'Ordre du Jour.
 Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- I. Délégation de signature bons de commande inférieur à 200 €
 - II. Prime exceptionnel pour le déneigement pour la filière technique
 - III. Augmentation de l'indemnité des adjoints
 - IV. Remboursements de frais
 - V. Approbation du compte de gestion du receveur – année 2017
 - VI. Approbation du compte administratif – année 2017
 - VII. Délibération d'affectation du résultat du compte administratif 2017
 - VIII. Vote du budget primitif 2018
 - IX. Gratification de stage
- Réunions et commissions
 Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 15 décembre 2017

Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Début de séance du Conseil Municipal à 20h15

I - DCM 012018 – Délégation de signature – bons de commande inférieurs à 300 €

Madame le Maire, demande au Conseil Municipal, pour des raisons pratiques de donner délégation à Madame Solène JASINOWSKI, Rédacteur Territorial, et Régisseur suppléant de signer, après accord du Maire, les bons

de commande d'un montant inférieur à 200 € pour les dépenses courantes.
 Sur l'intervention de M. FONTAINE, ce montant est porté à 300 € pour plus de facilité. Le Conseil Municipal donne son accord sur ce montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE de donner délégation de signature à Solène JASINOWSKI, pour la signature des bons de commande d'un montant inférieur à 300€.

II - Prime exceptionnelle pour la filière technique / voirie

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que comme toutes les années « neigeuses », les Adjointes Techniques/voirie de la commune interviennent à plusieurs reprises, la nuit afin de déneiger les routes. Afin de les remercier de cette démarche, Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal pour l'attribution à Monsieur Joël CANTOURNET, et Monsieur Wilfried GUIGNE d'une prime exceptionnelle de 250 € nets. Madame le Maire propose également de prendre un arrêté permettant d'allouer cette prime chaque année, en cas de neige aux employés de la filière technique/voirie.

Mme CLECH-VERDIER, interpelle Madame le Maire, concernant la demande de signature d'un arrêté spécifique pour l'application automatique de cette prime, comme l'indique le texte. Cette prime étant exceptionnelle, Mme CLECH-VERDIER pense qu'il est préférable que l'avis du Conseil Municipal soit demandé chaque année en fonction des intempéries. Le Conseil Municipal à l'unanimité, suit la remarque de Mme CLECH-VERDIER,

Le Conseil Municipal, propose :

D'allouer une prime exceptionnelle de 250 € nets aux employés de la filière technique/voirie pour le travail effectué durant les épisodes neigeux du début de l'année.

Demande au Maire de ne pas prendre d'arrêté permanent afin d'allouer automatiquement cette prime les années d'intempéries.

III - DCM 022018 – Budget - Augmentation de l'indemnité des Adjointes

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'augmenter l'indemnité des Adjointes, suivant le tableau Officiel des indemnités réservées aux Elus, allouée selon le nombre d'habitants de la dite Commune. Madame le Maire, explique que cette indemnité est décidée par le Conseil Municipal, elle n'est pas obligatoirement allouée en totalité, il peut être décidé d'appliquer simplement un pourcentage.

Cette indemnité était complète en 1988 avec 2 adjoints, lorsque le nombre est passé à 3 adjoints, la décision a été prise par le Conseil Municipal de l'époque de la diviser en 3, dont l'application actuelle.

Madame le Maire, informe le Conseil qu'après prise de renseignements auprès d'un certain nombre de ses collègues, l'indemnité est donnée en totalité aux Adjointes.

Madame DUPRAT demande à prendre la parole pour une explication, ce n'est pas « une récompense » du travail effectué, cela est tout à fait normal pour les adjoints de s'investir, mais seulement une mise aux normes des tableaux officiels d'indemnités des Elus,

Madame CLECH-VERDIER prend également la parole. Elle n'est pas contre cette application, mais ne veut pas en bénéficier, puisqu'elle ne se trouve pas assez « présente et disponible » en Mairie, du fait de sa vie professionnelle.

Monsieur FONTAINE intervient également, il s'oppose à cette délibération, puisque lors de l'élection, les adjoints ont été informés des conditions de leur indemnité, et trouve inconvenant de demander une augmentation d'indemnités lorsque l'on demande par ailleurs des efforts financiers aux administrés.

Madame DUPRAT, ajoute, que la délibération prise après l'élection au sujet de l'indemnité des Elus, était un pourcentage sur un indice, sans aucune information sur un quelconque montant. Elle précise cependant qu'elle n'a pas accepté la fonction d'Adjoint sur un point financier, mais pour un apport de disponibilité et de compétences.

Vote : 1 Contre M. FONTAINE, 2 Abstentions : Mmes CLECH-VERDIER, GUILLEMIN-CHHENG

Après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité

D'APPLIQUER cette augmentation uniquement pour Madame DUPRAT, passant de 212,89€ brut à 319,33€ brut.

IV - DCM 032018 – Budget - Remboursements de frais

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que comme chaque année, Madame CLECH-VERDIER avance les frais d'hébergement du site internet et du nom du domaine émancé.fr. Il convient donc de lui rembourser la somme de 65,82 €

Madame le Maire propose également au Conseil Municipal l'autorisation de lui rembourser la somme de 19,99€ pour l'achat de son agenda Mairie.

Madame DUPRAT demande à prendre la parole et signale qu'il est fort dommage d'obtenir les agendas de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, à la mi-février, sachant que chacun d'entre nous se munit d'un agenda mi-décembre. Il y a un gâchis pour ces agendas non distribués. Il faut faire pression auprès de la Rambouillet Territoires pour obtenir plus tôt ces agendas.

Madame le Maire explique qu'il y a eu un problème d'impression, et que les agendas n'ont été distribués que mi-février de ce fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DE REMBOURSER Madame CLECH-VERDIER de la somme de 65,82 € et Mme Le MAIRE pour la somme de 19,99€

V - DCM 042018 – Budget - Approbation du Compte de gestion du receveur – année 2017

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion du receveur, est le bilan du Trésorier Principal de Rambouillet et que celui-ci doit-être conforme au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur le Maire.

Lecture du Compte de Gestion faite par Mme PAIN.

Mrs. DEFFRENNE et DELAUNAY, remercie cette dernière pour la présentation de ce compte de gestion du receveur, claire et précise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

D'APPROUVER ce compte de gestion du receveur 2017.

VI - DCM 052018 – Budget - Approbation du Compte Administratif – année 2017

Madame DUPRAT Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, informe les Membres du Conseil Municipal que le Compte Administratif est le bilan comptable établi par le Maire. Elle précise que le Compte Administratif a été présenté et examiné par la Commission finances le jeudi 22 mars 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes	670 246,17 €
- Dépenses	548 152,46 €
Résultat de fonctionnement	122 093,71 €
Résultat de fonctionnement n-1 reporté	139 297,31 €
Excédent de fonctionnement	261 391,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes	381 913,15 €
- Dépenses	295 950,36 €
Résultat d'investissement	85 962,79 €
Résultat d'investissement n-1 reporté	-23 348,86 €
Excédent d'investissement	62 613,93 €
RAR en recettes	69 366,00 €
Excédent global d'investissement	131 979,93 €

Madame le Maire n'ayant pas le droit d'assister au vote, elle quitte la Salle du Conseil.
Mme DUPRAT invite les membres du Conseil à procéder au vote du Compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARRÊTE le compte administratif à l'unanimité.

VII - DCM 062018 Budget – Délibération d'affectation du résultat du Compte Administratif 2017

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit délibérer afin de répartir les excédents de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2017 :

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 :

Excédent de clôture 2017 de la section d'investissement qui s'élève à	62 613,93 €
Excédent de clôture 2017 de la section de fonctionnement qui s'élève à	261 391,02 €
Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant en recettes à	69 366,00 €

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter :

- Une somme à l'article 001 solde d'exécution d'investissement reporté de 62 613,93€
- Une somme à l'article 002 excédent antérieur reporté en fonctionnement de 266 711,00€ (composé du solde excédentaire de la section de fonctionnement du budget communal, soit 261 391,02€ et du solde excédentaire de la section de fonctionnement du budget CCAS soit 5 319,98€)

Les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes pour un montant de 69 366 € sont repris Au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE à l'unanimité l'affectation du résultat du Compte Administratif 2017

VIII - DCM 072018 – Budget – Vote du budget primitif 2018

Madame le Maire expose les différentes prévisions d'affectations au budget 2018, en dépenses et recettes de fonctionnement et en dépenses et recettes d'investissements.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
ARTICLES ET LIBELLES	Montant en Euros
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	205 280,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	300 335,00 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	32 480,00 €
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	68 570,00 €
66 – CHARGES FINANCIERES	1 840,00 €
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00 €
022- DEPENSES IMPREVUES	45 600,00 €
023– VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	220 633,00 €
TOTAL GENERAL	876 238,00 €
RECETTES	
002- EXCEDENT REPORTE (261 391,02€+ 5 319,98 €)	2 66 711,00 €
70- PRODUITS DE SERVICES	90 475,00 €
73 – IMPOTS ET TAXES	451 542,00 €
74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	54 790 ,00 €
75- REVENUS DES IMMEUBLES	12 130,00 €
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	590,00 €
TOTAL GENERAL	876 238,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENTS	
DEPENSES	
01 - D 020 DEPENSES IMPREVUES	8 653,93 €
16 - EMPRUNTS	16 800 €
2031 – FRAIS D'ETUDES	53 500,00€
2051 – CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	12 060,00 €
2135 – INSTALLATION GENERALE AGENCEMENTS	9 390,00 €
2151 – RESEAUX DE VOIRIE	245 633,00 €
21568 – AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGE	42 055,00 €
2183 – MATERIEL DE BUREAU	3 385,00 €
TOTAL GENERAL	391 476,93 €
RECETTES	
R001- 001 Solde d'exécution d'investissement reporté	62 613,93 €
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	220 633,00 €
10222 - FCTVA	17 060,00€
1381 – RESERVE PARLEMENTAIRE	1 400 ,00 €
1386 -SUBVENTION INVESTISSEMENT -AUTRES	89 770,00 €
TOTAL GENERAL	391 476,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

D'ARRETER les recettes et les dépenses du budget primitif telles que présentées.

Madame CLECH-VERDIER, remercie vivement Madame PAIN pour son travail, ses tableaux très clairs Remarques relevées à l'unanimité par toute l'Assemblée.

IX- DCM 082018 – Budget – Taxes locales

Madame le Maire, propose aux Conseillers le tableau de proposition des taux d'imposition 2018, Ce document a été présenté le jeudi 22 mars 2018 à la Commission Finances.

Madame le Maire, demande aux membres de l'assemblée de laisser inchangé pour cette année 2018, les Taux de taxes locales, une taxe GEMAPI, sera déjà appliquée, à la hauteur d'environ 10 € par membre d'un même foyer fiscal.

Un rappel des taux :

- Taxe d'habitation	8,57 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,58 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

DE NE PAS AUGMENTER les taux des taxes locales similaires à 2017 pour l'année 2018.

IX- DCM 092018 – Budget - Gratification de stage

Madame le Maire informe le Conseil que Simon SCORDEL a effectué un stage au sein de la Mairie pendant 1 mois en octobre 2017, au service administratif, dans le cadre de ses études. Compte-tenu de son implication et de l'aide apportée au service administratif, Madame le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir lui allouer une gratification de stage d'un montant de 150 € nets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité d'accorder cette gratification

X- DCM 102018 – Personnel : Création d'emplois

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de l'efficacité et de l'ancienneté de deux de ses agents, il serait judiciable de leur proposer un avancement de grade. Monsieur Joël CANTOURNET, Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, employé au sein de à la Mairie d'Emancé depuis 1997, peut depuis 2016 être avancé au grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe et Solène JASINOWSKI, employée au sein de à la Mairie d'Emancé depuis 2001, Rédacteur Territorial, peut être avancée au grade de Rédacteur Principal 2^{ème} classe depuis 2017.

Afin de promouvoir les agents sur ces grades, il convient de créer valider le tableau suivant :

Filière Administrative

Cadre d'emploi	Rédacteur Territoriaux	
Grade	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1
	Rédacteur 2 ^{ème} classe	Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0

Filière Technique

Cadre d'emploi	Adjoint technique	
Grade	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité les créations et suppressions de postes proposées ci-dessus.

XI - DCM 112018 – Budget – Indemnité de Conseil du Trésorier Principal

Madame le Maire, propose aux Conseillers Municipaux d'octroyer l'indemnité de conseil du Trésorier Principal, en précisant qu'en septembre de l'année dernière M. GOUX a été remplacé par Monsieur DREVET et qu'ils sont indemnisés au prorata de leur présence à la Trésorerie de Rambouillet selon les montants suivants :

M.GOUX présent 8 mois sur l'année 2017	274,26 €
M.DREVET présent 4 mois sur l'année 2017	137,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité (1 abstention M. DEFFRENNE)

D'ACCORDER cette indemnité.

Réunions de Commissions et Syndicats

1) Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires et autres Commissions et Syndicats

Madame le Maire informe le Conseil des différents bureaux, conseils communautaires de la CART et du Conseil d'administration du CIAS.

Lundi 11 décembre 2017 (Bureau communautaire)

Lundi 18 décembre 2017 (Conseil Communautaire)

Mardi 19 décembre 2017 (Syndicat d'Energie des Yvelines)

Mercredi 10 janvier 2018 (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) CLECT

Mardi 30 janvier 2018 (SIARE, présence de Madame DUPRAT)

Lundi 12 février 2018 (Conseil d'administration du CIAS)

Lundi 12 février 2018 (SICTOM) manque quorum - nouvelle convocation 21 février 2018

Lundi 5 mars 2018 (Bureau Communautaire)
 Lundi 5 mars 2018 (Conseil d'administration du CIAS)
 Mardi 6 mars 2018 (SIARE)
 Lundi 12 mars 2018 (Conseil Communautaire)
 Mardi 13 mars 2018 (SIAEP)

2) Comité de Direction de l'Office Communautaire du Tourisme

Madame DUPRAT informe le Conseil qu'elle a assisté à la réunion du 26 février 2018

3) Commission Urbanisme

Monsieur FONTAINE donne connaissance des différentes Déclarations préalables déposées en MAIRIE depuis janvier 2018.

Registre des dossiers	
Evènement concerné < Dépôt du dossier >	du 01/01/2018 au 22/03/2018
6 dossiers listés	

RESULTATS DE LA RECHERCHE							
Référence du Dossier	Dépôt Notification	Dénomination du Demandeur	Nature et Adresse des Travaux Parcelle(s) visée(s)	Surface Superficie Logements		Décision	D.O.C. D.A.A.C.T.
DP 78 209 18 C0006	22/03/2018	M MIGAUD Bernard 6 chemin des Boeufs 78125 EMANCE	Travaux sur construction existante, Autre (non précisée) 6 CHE DES BOEUF 78125 EMANCE D0987				
DP 78 209 18 C0005	10/03/2018	M RAGOT Corentin 4 rue du Magasin 28320 BAILLEAU ARMENOVILLE	Travaux sur construction existante, réfection toiture 9 RUE DE CHALEINE 78125 EMANCE D0243				
DP 78 209 18 C0004	01/03/2018	Mme PERSEM Eteldie 10 chemin de la Plaine 78125 EMANCE	Edification d'une clôture 10 chemin de la Plaine 78125 EMANCE B0424 / B0428			16/03/2018 4 Octroi	
DP 78 209 18 C0003	24/02/2018	Mme SALIS Stéphanie 12A chemin des Buffards 78125 EMANCE	Travaux sur construction existante 12A CHE DES BUFFARDS 78125 EMANCE D1187	10			
DP 78 209 18 C0002	29/01/2018	M BROCHAND DANY 5 RUE DU CLOS DU VERGER 78125 EMANCE	Nouvelle construction [Piscine] 5 RUE DU CLOS DU VERGER 78125 EMANCE D1129			13/03/2018 4 Octroi	
DP 78 209 18 C0001	26/01/2018	M LEBERT Denis 16 rue de Chaleine 78125 EMANCE	Edification d'une clôture CHALEINE 78125 EMANCE D0257 / D0258 / D0827			23/02/2018 4 Octroi	

4) GEMAPI

Madame DUPRAT informe le Conseil qu'elle a assisté aux réunions du 1^{ER} février 2018 (Réunion de la commission GEMAPI, développement durable, environnement et gestion des déchets et 14 février 2018 (Informations Energie)

5) Commission Développement Economique

Monsieur DEFFRENNE informe le Conseil qu'il a assisté à une réunion le 25 janvier 2018 (Réunion de la Commission Développement Economique

6) Commissions Communales

Commission ÉLECTIONS le lundi 26 février 2018
 Commission IMPOTS le jeudi 8 mars 2018
 Commission FINANCES le jeudi 22 mars 2018

Questions diverses

Compteurs LINKY

Madame le Maire, ayant reçue des courriels et des courriers d'inquiétudes de plusieurs administrés, avait conviée en début de soirée 19h30, une représentante d'ENEDIS, gérant la Région Sud Yvelines, concernant l'implantation des compteurs LINKY, contestée par beaucoup,

- ❖ Une présentation succincte de l'entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité a été faite.
- ❖ Il y aura obligation du changement des compteurs existants, (en dessous de 36 kva) soit obsolète, soit non performant sur l'affichage
- ❖ Changement de tous les compteurs sur notre commune, au cours de l'été 2018
- ❖ Installation gratuite
- ❖ Si compteur installé en extérieur, installation automatique, information par le technicien de la coupure

- pendant l'installation et réglage du disjoncteur
- ❖ Si compteur installé en intérieur, prise de rendez-vous avec l'abonné, puis réglage du disjoncteur
- ❖ Recyclage des anciens compteurs, plusieurs sociétés pratiquent ce recyclage.
- ❖ Impact environnemental, à minima, les LINKY sont montés en France, au niveau de l'exposition Magnétique décriée, pas plus qu'un micro-ondes, téléphone portable
- ❖ Argumentation financière pour ENEDIS, plus de relevés de compteurs « à pieds », exactitude des relevés,
- ❖ Vie privée, toutes les données personnelles sont protégées, et cryptées, aucune transmission auprès de commerciaux potentiels

Aménagement à 2x2 voies de la RN10 à hauteur de Rambouillet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite au dernier Conseil Communautaire de Rambouillet Territoires du 12 mars 2018, elle s'est abstenue pour le vote du budget de la mise à 2 x2 voies de la Nationale 10.

Le projet consiste à aménager la RN10 sur place et à la classer en route express de l'échangeur du Moulinet, au Nord de Rambouillet, à l'échangeur de la Droue, au Sud de Rambouillet.

Une première phase de travaux sera engagée avant le 4 juin 2018 pour un montant de 2,5M,€ TTC sur un coût de projet estimé à 34M € TTC (valeur 2013)

Il était proposé une convention de financement entre l'Etat, la Région Ile de France, le Département des Yvelines, et la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, pour 625 000€ TTC pour chacun des Co-financiers.

Nous avons sur notre territoire une Transcom (entretien par la CART) non rénovée sur une longueur de 200mètres linéaires, c'est donc notre priorité.

Une route nationale doit être prise en charge par l'état en non par une Communauté d'agglomération.

Extension de la Zone d'Activité de Droue Sur Drouette

La Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Droue sur Drouette, Communauté d'Agglomération Portes Euréliennes projette une extension d'une zone d'activités de Droue sur 27 hectares.

Madame le Maire a pris connaissance de ce projet il y a environ un mois par divers courriers et courriels.

Aucune information émanant de la Commune de Droue ou de la Communauté d'agglomération Portes Euréliennes n'est parvenue en Mairie, cela étant fort dommageable puisque commune limitrophe, nous serons impactés pour la circulation des véhicules que cela va engendrer.

Il ressort de cette réunion, que le PLUi n'est pas encore arrêté et que les terrains concernés (27 hectares) ne sont pas encore vendus aux industriels.

Il est question d'un centre logistique implanté sur 8 hectares, soit 2200 m² = 22 portes de quais d'une hauteur de 14,5 m, cela devrait générer 150 emplois ; mais aussi 50 camions/jour rejoignant la RN10 et la A11, en premier lieu.

Le Département des Yvelines n'est pas au courant, seule la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires a été informée, sans remontée spécifique sur Emancé (une information sur le SCOTT a été donnée aux services urbanisme de la CART, l'application sera pour 2020)

Une lettre au Département des Yvelines sera faite, pour demander ce qu'il envisage pour la sécurité de nos entrées et sorties de village, déjà fortement encombrées à certaines heures de la journée, une demande de comptage des véhicules sera également redemandée.

Une pétition sera établie sur support papier, ainsi qu'informatiquement, ainsi qu'une information sur notre Prochain MAG.

Problème d'assainissement rue des Bochets

Monsieur DEFFRENNE, informe les Conseillers Municipaux de la situation catastrophique des habitants de la rue des Bochets.

Lors de pluies intenses et de la montée des eaux de la Drouette, l'utilisation de leur sanitaire n'est plus possible (dernier phénomène ayant duré une dizaine de jours)

Madame le Maire a demandé au SIARE et à VEOLIA de faire des recherches d'eaux parasites (eaux pluviales déversées dans le réseau d'assainissement). Ces recherches sont actuellement en cours.

Plusieurs installations défectueuses ont déjà été décelées.

Informations diverses

- Madame le Maire donne des nouvelles de Mme CHICAULT, hospitalisée depuis quelques temps
- Madame le Maire étudie la possibilité d'installer une « Boîte à pain » (comme à Épernon par exemple) pour faciliter l'approvisionnement de certains administrés habitués à ce service, jusqu'ici tenu par Mme CHICAULT. La location de la machine serait d'environ 20 à 30€/mois plus la consommation électrique à charge de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h30